

Département de la Seine Maritime  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2025-07-23**

**Bon de commande – Signalétique des Ateliers Pons  
(incluant le Centre Socioculturel La Parenthèse)**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- Considérant la nécessité de signer un bon de commande pour la mise en place de la signalétique sur l'ensemble des Ateliers Pons.

DÉCIDE

**1** – La signature des bons de commande n°2025.07.23/01 et n°2025.07.23/02 pour la mise en place de la signalétique des Ateliers Pons en incluant la partie associative et le Centre Socioculturel de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, sera conclue avec la société Art Mony Pub – 15 bis, Rue du Champ de courses – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

- 2** – Ces bons de commande précise les modalités de règlement sur la totalité, à savoir :
- Un acompte de 5 516,21€ sera régler à la signature du devis, soit 25% de commande
  - Le solde de 16 548,61€ sera régler à la réception du chantier et de la facture finale

**3** – Le montant total de la prestation s'élève à 18 387,35 € HT soit 22 064,82 € T.T.C.

**4** – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Ville de Saint-Nicolas d'Aliermont.

**5** – Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20250724-20250723-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

Publication : 24/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,  
Le 23 juillet 2025

**Le Maire,**  
**Blandine LEFEBVRE**